

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2008

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 19/09/2008

Le 26 septembre 2008, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Saint Pryvé Saint Mesmin, sous la présidence de Monsieur Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Joël Morio, Carole Turpin, François Nicourt, Benoît Foulon, Magdeleine Baby, Catherine Voisin, Agnès Barbanchon, Jean-Christophe Thauvin, Nicole Joye, Jean-Claude Hennequin, David Cypel, Dominique Laurent, Pascal Kwasnik, Alain Montagnier, Edith Rouillé, Laurence Bellais, Sabine Delaroche, Christophe Thauvin, Christophe Furet, Daniel Arnoux, Dany Adam, Gilles Gaillard, Pascale Adam, Béatrice Robert, Marie-Claude Harrang, Angelo Cerqueira, Françoise Gourdin, Yves Clément.

### Installation d'un conseiller municipal suite à démission

M. Christophe Furet est installé en remplacement de Mlle Sandrina De Sa, démissionnaire.

### Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Nicole Joye est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2008

Le procès-verbal du 27 juin 2008 et ses rectificatifs sont approuvés à l'unanimité.

### Information réglementaire

Droit de préemption exercé pour l'acquisition de la maison située 168 route de St Mesmin au prix de 201 000 € et 4 000 € de frais d'agence.

### Rectification de la liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal, en remplacement de Messieurs LANSON Jean, HOURY Michel et de Madame SOULIE Catherine, soumet, par 24 voix pour et 5 abstentions, au directeur des services fiscaux, en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs, les personnes suivantes :

- Monsieur MARTINET Jean, domicilié 17 rue Guignegault 45100 ORLEANS, agent immobilier
- Monsieur BEAULIEU Christian, domicilié 11 route des Muids 45160 ST HILAIRE ST MESMIN, arboriculteur
- Madame LANSON née GALLON Elisabeth, domiciliée 532 route d'Olivet 45160 ST HILAIRE ST MESMIN, arboricultrice.

### Convention avec le Joyeux Cochonnet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de partenariat entre la ville et l'association Le Joyeux Cochonnet d'une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

### Convention avec les Amis Philatélistes Pryvatains

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de partenariat entre la ville et l'association des Amis Philatélistes Pryvatains.

### Convention avec El Tango Argentino

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de partenariat entre la ville et l'association El Tango Argentino.

### Convention avec Galerie Pryvée

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de partenariat entre la ville et l'association Galerie Pryvée.

### **Modification du tableau des effectifs**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- crée un poste d'attaché territorial,
- supprime un poste de rédacteur chef.

### **Actualisation de la prime annuelle**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la prime annuelle à 710 €.

### **Jours d'ancienneté au personnel**

A l'unanimité, le conseil municipal étend à l'ensemble des années de fonction publique effectuées, le principe des jours d'ancienneté dont bénéficient les agents de la commune, soit :

10 ans	1 jour
15 ans	2 jours
20 ans	3 jours

### **Indemnisation des stagiaires**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'indemnités aux stagiaires, sur la base de 25 % du SMIC, à condition que leur présence au sein des services de la Ville dépasse 1 mois, soit :

- MAGI Aurore, présente du 21 avril 2008 au 27 juin 2008 à la crèche familiale : 396,24 €
- GAPAILLARD Emilie, présente du 19 mai 2008 au 10 août 2008 au service de l'urbanisme : 914,40 €.

### **Modification de la durée et des modalités d'amortissement**

Par 24 voix pour et 5 abstentions, le conseil municipal modifie la durée et les modalités d'amortissement en retenant les principes suivants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

- les biens sont amortis selon le mode linéaire
- le seuil d'application est fixé à 500 €
- les éléments amortissables et les durées d'amortissement.

### **Exonération de la taxe sur les spectacles sportifs**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'exonération de la taxe sur les spectacles sportifs et l'ensemble des compétitions sportives organisées sur le territoire de la commune pour l'année 2009.

### **Vente de mobilier**

La Ville dispose d'un stock de tables d'école primaire qu'elle peut vendre lors de manifestations diverses.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif de vente de chacune des tables à 15 €.

### **Enquête publique relative à la station d'épuration : avis du conseil municipal**

Par 23 voix pour et 6 contre, le conseil municipal adopte l'avis suivant :

#### **Reconstruction de la station d'épuration de l'Ile Arrault**

Il est constaté aujourd'hui la vétusté de la station actuelle, que les rejets ne sont pas conformes à la réglementation et que les nuisances olfactives sont très importantes.

Il est en conséquence urgent de procéder à son remplacement dans les plus brefs délais afin de supprimer les pollutions actuelles.

Le projet qui nous est présenté est une station moderne qui supprime :

- les nuisances olfactives,
- les nuisances sonores,
- les nuisances visuelles.

Son intégration dans le paysage devrait en faire un site exemplaire et la technologie employée une station modèle.

La commune restera vigilante sur cet équipement de l'agglomération pour que le projet présenté soit respecté tant sur le plan technique que paysager.

La commune restera vigilante sur le respect des engagements pris, à savoir l'absence totale de nuisances olfactives et sonores.

De plus nous veillerons que les mesures promises sur les rejets soient affichées en totale transparence tout naturellement sur les rejets liquides, mais aussi sur la qualité de l'air traité rejeté.

Dans ces conditions, nous soutenons la reconstruction sur place de la station afin d'accélérer la réforme des équipements existants devenus totalement obsolètes. Toute remise en cause entraînera un report dans le temps qui nous semble à ce jour inacceptable tant est polluante la station actuelle.

Cette station est annoncée comme parfaitement intégrée dans son environnement à savoir les habitants, la Loire et l'hippodrome dans un objectif de qualité de vie et d'environnement et un souci premier la suppression des nuisances et le contrôle permanent des rejets.

### **Avis sur le principe de modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Par 20 voix pour, 6 contre et 3 abstentions, le conseil municipal émet un avis sur le principe de modification du POS, approuvé le 3 mai 2000, mis à jour le 30 mai 2001 et modifié le 15 décembre 2006, sachant que la procédure sera mise en œuvre par arrêté du Maire.

### **Cession de terrains à ICADE, ZAC du Clos Aubert**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la cession à la société ICADE CAPRI de parcelles d'une superficie globale de 20 711 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 351 057 € correspondant à l'estimation du service des domaines,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

### **Cession d'un terrain à Bâtir Centre, impasse des Vignes**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la cession de la parcelle cadastrée section ZL 6p, située impasse des Vignes pour une superficie d'environ 3 000 m<sup>2</sup>, pour un montant de 123 000 €,
- autorise le Maire à signer la convention valant promesse de vente et d'acquisition, ainsi que tout document afférent à cette cession.

### **Cession de terrains à Cofiroute, rue des Déportés**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la cession à Cofiroute de parcelles d'une superficie totale de 6 617 m<sup>2</sup>, situées rue des Déportés, moyennant la somme globale de 68 330 €,
- autorise le Maire à signer la promesse de vente et tout document relatif à cette cession.

### **Comité Local d'Animation et de Développement (CLAD) sur la ligne Orléans-Tours – Composition**

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, M. Benoît Foulon, membre titulaire, et Mme Sabine Delaroche, membre suppléant, pour représenter la commune.

### **Service public de l'assainissement – Rapport annuel 2007 – Information au conseil municipal**

Conformément à la loi, M. le Président de l'Agglo a transmis à la ville le rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Ce rapport est porté à l'information du Conseil Municipal.

### **Service public d'élimination des déchets – Rapport annuel 2007- Information au conseil municipal**

Conformément à la loi, M. le Président de l'Agglo a transmis à la ville le rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est porté à l'information du Conseil Municipal.

### **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Composition**

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Joël Morio, membre titulaire, et M. Jean-Christophe Thauvin, membre suppléant, pour représenter la commune.

Pour extrait certifié conforme,  
A St Pryvé St Mesmin, le 26 septembre 2008  
Le Maire,

Thierry COUSIN